

4 - Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission

4.1 Écoles relevant de la banque commune d'épreuves - BCE-CCIP

4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

Option scientifique

	ÉPREUVES COMMUNES											ÉPREUVES SPÉCIFIQUES								TOTAL
	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	EDHEC/ESSEC	EMLYON	ESC	HEC	ESSEC	EMLYON	CCIP	EDHEC	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC	
	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques « S »	Mathématiques « S »	Mathématiques « S »	Mathématiques « S »	Mathématiques « S »	Hist-géo et géopolitique	Hist-géo et géopolitique	Hist-géo et géopolitique				
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
AUDENCIA Grande École	4			5	3			5								8		5		30
CERAM-ESC Lille		5		6	6					5				4				4		30
EDHEC Grande École	3			5	3				5							8	6			30
ESC Amiens-Picardie	5					9	5			4						3		4		30
ESC Bretagne Brest	3					7	7			4								6		30
ESC Chambéry-Savoie			4			7	5				6								5	30
ESC Clermont	3					6	6			4								6		30
ESC Dijon Bourgogne	3					7	5			4								6		30
ESC Grenoble	3			6	5					2						8		6		30
ESC La Rochelle			3			7	5				6								5	30
École de management de Normandie			4			6	5				4								5	30
EMLYON	3			5	3					5				6	3				5	30
ESC Montpellier	3					8	8			3								5		30
ESC Toulouse		3		5	4					5						7		6		30
ESC Pau	3					8	7			4								4		30
ESC Rennes School of Business	4					7	5			4								5		30
ESC St-Étienne			5			6	5				5				4				5	30
ESC Troyes			5			5	5				5				5				5	30
ESCP EUROPE		3		5	3			4				6			4			5		30
ESSEC MBA	2			4	2				5				6		5		6			30
HEC	3			4	2			4				6			5			6		30
École de Management Strasbourg	3					8	5			4								5		30
TELECOM école de Management		4				6	3			4						7		6		30
ISC Paris	3					6	4			5					6			6		30
INSEEC Paris-Bordeaux	2					6	5				5					6			6	30
ISCID	3					5	3									2			3	16
ISG	2					6	6				5					5			6	30

Option économique

	ÉPREUVES COMMUNES											ÉPREUVES SPÉCIFIQUES								TOTAL	
	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	EDHEC/ESSEC	EMLYON	ESC	HEC	ESSEC	EMLYON	ESSEC	EDHEC	ESSEC	ESCP EUROPE	ESC		
	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques « E »	Mathématiques « E »	Mathématiques « E »	Mathématiques « E 2 »	Mathématiques « E »	Analyse économique et historique							
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
AUDENCIA Grande École	3			5	3			5								8			6		30
CERAM-ESC Lille		5		4	6					4				4					7		30
EDHEC Grande École	3			5	3				5							8		6			30
ESC Amiens-Picardie		5				8	5			5					2				5		30
ESC Bretagne Brest	3					7	7			5				3					5		30
ESC Chambéry-Savoie			4			6	4				6			3						7	30
ESC Clermont	3					6	6			4				4					7		30
ESC Dijon Bourgogne	4					7	5			4				3					7		30
ESC Grenoble	3			4	4					2						9			8		30
ESC La Rochelle			4			6	4				5			4						7	30
École de management de Normandie			4			5	5				5			4						7	30
EMLYON	3			5	3					5				4	2				8		30
ESC Montpellier	4					6	6			5						4			5		30
ESC Toulouse		3		5	4					5						7			6		30
ESC Pau	3					6	6			3				4					8		30
ESC Rennes School of Business	3					7	5			4				4					7		30
ESC Saint-Étienne			5			6	5			5				4					5		30
ESC Troyes			5			5	5			5				5					5		30
ESCP EUROPE		3		5	3			5				4			3				7		30
ESSEC MBA	3			4	2				6				4		4			7			30
HEC	3			4	2			6				4			4		7				30
École de Management Strasbourg	3					8	5			4				4					6		30
TELECOM école de Management		4				6	3			4						6			7		30
ISC Paris	3					6	4			5				4					8		30
INSEEC Paris-Bordeaux	2					6	5				5					5				7	30
ISCID	3					5	3									2				3	16
ISG	2					6	6				5					4				7	30

Option technologique

	ÉPREUVES COMMUNES										ÉPREUVES SPÉCIFIQUES						TOTAL	
	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	EDHEC/ESSEC	EMLYON	ESC	ESCP EUROPE	ESC	HEC	ESC	ESSEC		ESC
	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques « T »	Mathématiques « T »	Gestion - Management	Gestion - Management	Économie - Droit	Économie - Droit				
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
AUDENCIA Grande École	3			4	3			4				3		6		7		30
CERAM-ESC Lille	3			3	2					3		6		7		6		30
EDHEC Grande École	3			5	3				4			5		5		5		30
ESC Amiens-Picardie			4			3	2				4		3		7		7	30
ESC Bretagne Brest			4			3	3				4		4		8		4	30
ESC Chambéry-Savoie			3			3	3				4		4		9		4	30
ESC Clermont			3			3	3				3		2		10		6	30
ESC Dijon Bourgogne			3			4	3				3		2		10		5	30
ESC Grenoble	2			2	2					2		10		6		6		30
ESC La Rochelle			3			4	2				4		3		9		5	30
École de management de Normandie			3			3	3				4		4		8		5	30
EMLYON	3			4	3					4		3		8		5		30
ESC Montpellier			3			3	3			3			5		8		5	30
ESC Toulouse		3		4	2					2		5		8		6		30
ESC Pau	3					3	3			3			4	10		4		30
ESC Rennes School of Business	3					5	3			4		4			7		4	30
ESC Saint-Étienne			4			3	3				4		4		8		4	30
ESC Troyes			4			3	3				4		4		8		4	30
ESCP EUROPE		3		4	2			4				5		7		5		30
ESSEC MBA	3			4	2				4			5		6		6		30
HEC	3			4	2			4				5		7		5		30
École de Management Strasbourg	3					4	4			3			3		8		5	30
TÉLÉCOM école de Management		4				4	2			3		5		7		5		30
ISC Paris			3			6	4				3		3		7		4	30
INSEEC Paris-Bordeaux	2					4	3				4		4		8		5	30
ISCID	2					5	2						2	5				16
ISG	2					4	4				3		4		7		6	30

Option lettres et sciences humaines

	ÉPREUVES COMMUNES							ÉPREUVES SPÉCIFIQUES							TOTAL	
	HEC	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC	ESSEC	Dissertations philosophiques EUROPE	HEC-ESCP	ESSEC	Épreuves à option HEC/AUDENCIA	ESSEC		HEC
	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertations littéraires	Dissertation littéraire	Dissertations philosophiques	Dissertations philosophiques	Épreuves à option	Épreuves à option	Histoire	Histoire	
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
AUDENCIA Grande École	4			5	3				5		5	4			4	30
CERAM-ESC Lille	6			6	5				5		2		4		2	30
EDHEC Grande École	4			5	3				4		4		5		5	30
ESC Amiens-Picardie	7					8	2		3		3		3		4	30
ESC Bretagne Brest	4					4	4		5		5		4		4	30
ESC Chambéry Savoie			4			4	4		5		5		4		4	30
ESC Clermont	4					5	5		4		5		2		5	30
ESC Dijon Bourgogne	6					5	5		4		3		3		4	30
ESC Grenoble	8			8	5				2		2		3		2	30
ESC La Rochelle			4			5	5		4		4		4		4	30
École de management de Normandie			5			6	5		4		3		3		4	30
EMLYON	4			5	3				5		5	3			5	30
ESC Montpellier	6					6	6		3		3		3		3	30
ESC Toulouse		6		4	2				4		4		4		6	30
ESC Pau	5					5	4		5		5		2		4	30
ESC Rennes School of Business	4					6	4		4		4		4		4	30
ESC Saint-Étienne			4			4	4		5		5		4		4	30
ESC Troyes			4			4	4		5		5		4		4	30
ESCP EUROPE		3		5	3			5		5		4			5	30
ESSEC MBA	3			4	2				6		5		4		6	30
HEC	3			4	2			6		5		4		6		30
École de Management Strasbourg	4					5	5		5		4		3		4	30
TÉLÉCOM école de Management		3				5	3		5		5		4		5	30
ISC Paris	3					5	3		5		4		6		4	30
INSEEC Paris-Bordeaux	2					6	4		5		5		4		4	30
ISCID	3					5	4				2		2			16
ISG	2					5	4		5		5		5		4	30

4.1.2 Épreuves orales et coefficients

	ENTRETIEN			L.V. 1 ou Latin	L.V. 2 ou Latin	CULTURE GÉNÉRALE				Histoire -géographie	Analyse économique	Économie ou technique de gestion, informatique et droit	Histoire	MATHEMATIQUES (S, E, T ou B/L) ou APTITUDE LOGIQUE (L) ou SCIENCES SOCIALES (B/L)				Tests	Total
	S	E	T			L	S	E	T					L	S	E	T		
CERAM-ESC Lille	20	6	4																30
EDHEC Grande École	20	6	4																30
EMLYON	9	3	3																15
ESC Amiens Picardie	10+10	6	4																30
ESC Bretagne Brest	12	5	3																20
ESC Chambéry	20	3	2																25
ESC Clermont	20	6	4																30
ESC Dijon Bourgogne	20	6	4																30
ESC Grenoble	10	5	5																20
ESC La Rochelle	20	6	4																30
École de management de Normandie	11	5	4																20
ESC Montpellier	20	5	5																30
ESC Toulouse	11	5	4																20
AUDENCIA Grande École	8	4	3																15
ESC Pau	20	5	5																30
ESC Rennes School of Business	20	6	4																30
ESC Saint-Étienne	14	3	3																20
ESC Troyes	14	3	3																20
ESCP-EUROPE	12	6	4							8	8		8				8		30
ESSEC MBA	10	6	4															10	30
HEC	6	4	3	6	7	6	8	8	9	9	8	9	7	8	7				36
École de Management Strasbourg	20	6	4																30
TÉLÉCOM école de Management	12	4	4																20
INSEEC Paris-Bordeaux	18	7	5																30
ISC Paris	20	5	5																30
ISCID	10	4	2																16

NB :

Cependant pour les épreuves de langues de la Banque IENA, chaque candidat passe un oral en anglais et un oral dans une autre langue. Pour cela, il a le choix du centre d'épreuves entre Amiens, Brest, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Évry, La Rochelle, Le Havre, Montpellier, Paris, Pau, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg ou Troyes selon le choix exprimé au moment de son inscription et ses résultats d'admissibilité. Les notes obtenues à ces deux épreuves sont valables pour l'ensemble des écoles auxquelles le candidat a postulé, chaque école appliquant ses propres coefficients. Les combinaisons d'épreuves autres que anglais/allemand, anglais/espagnol, anglais/italien ou anglais/arabe sont toujours passées à Paris.

1) ESC Amiens : négociation de groupe : 10 - Entretien individuel : 10

2) ISC Paris : Entretiens : 20. Il intègre l'entretien de personnalité (15) et de connaissances générales (5).

3) INSEEC Paris-Bordeaux

Entretien individuel : 12. Il intègre une première partie qui est un exposé de culture générale sur un sujet tiré au sort.

Entretien collectif : 6. Sujet tiré au sort parmi quatre sujets. Les problématiques proposées sont de trois types : un sujet d'actualité internationale ; l'organisation d'un événement ; la préparation d'une réunion de travail.

4.1.3 Règlement des concours de la banque commune d'épreuve

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

Inscription aux concours

1. Conditions d'inscription

Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières.

Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École supérieure militaire de Saint-Cyr. Le candidat est invité à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles il aura choisi de participer.

Le candidat doit être en situation régulière au regard de la [loi n°97-1019 du 28-10-97](#) portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications à un candidat ayant le statut de sportif de haut niveau.

2. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par Internet sur le site :

<http://www.concours-bce.com> à partir du 5 décembre 2009 et jusqu'au 15 janvier 2010.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

2.1 Saisie et validation des données

- du 5 décembre 2009 au 31 janvier 2010 → Saisie et validation des données
- du 16 décembre 2009 au 31 janvier 2010 → Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »
- du 16 décembre 2009 au 31 janvier 2010 → Envoi des pièces justificatives

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2010, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2010.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

2.2 Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »

Le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site à partir du 16 janvier 2010. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

Le candidat est orienté préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, au plus tard le 31 janvier 2010 (**cachet de la poste faisant foi**), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

Ces envois seront adressés à :

Direction des admissions et concours, Concours BCE/ENS, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

• pour les élèves des filières économiques et commerciales, ainsi que les élèves de la filière des classes préparatoires B/L

Ces envois seront adressés à :

SCGC inter ENS, 61, avenue du président Wilson - 94235 Cachan Cedex

• pour les élèves des filières littéraires A/L et LSH

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé avant le 31 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi).

2.4 Documents à fournir

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport ou extrait d'acte de naissance. Ce document doit être en langue française.

2) Service national

Un justificatif du service national pour le candidat français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2010, date de clôture des inscriptions). N'est pas concerné, en revanche, le candidat ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 15 janvier 2010.

Garçons et filles, de nationalité française :

Âge à la clôture des inscriptions :

Plus de 18 ans : justificatif : Certificat JAPD

Moins de 18 ans : justificatif : Attestation de recensement

3) Candidat boursier

Le candidat boursier de l'enseignement supérieur français devra fournir **une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours**, délivrée par le rectorat ou par le Crous. Ce candidat bénéficie de la gratuité des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard des concours. Le candidat concerné demandera une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès du Crous.

4) Handicap

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique doit signaler son handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis **de la commission départementale** compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

5) Sportif de haut niveau

Le candidat concerné doit fournir **un justificatif d'inscription, correspondant à l'année en cours, sur une liste ministérielle de sportifs de haut niveau** (catégorie jeune, sénior, élite et reconversion) ou de sportif espoir. Cette attestation est obligatoirement délivrée par le ministère ou ses directions régionales et départementales. Les attestations fournies directement par les fédérations sportives, voire délivrées par le club du candidat, ne sont pas acceptées.

6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

2.5 Mise à jour des coordonnées et impératif de vigilance

Le candidat devra obligatoirement, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la date du dernier jury).

Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique.

Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

2.6 Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.

Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

2.7 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusifs des données personnelles, les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées par les écoles de la BCE et la direction des admissions et concours, exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, classes préparatoires, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles - SIGEM et associations d'étudiants de ces écoles. Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans les écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données le concernant en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3. Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes des différentes filières sont ceux du ministère de l'Éducation nationale, publiés au Bulletin officiel. Ils font l'objet d'une compilation éditée par la direction des admissions et concours (brochure « Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique - filières littéraires »).

En LV1 comme en LV2, le candidat compose obligatoirement dans la même langue pour les épreuves CCIP et IENA (sauf pour : polonais.)

3.2 Convocation

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoication.

3.3 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.4 Déroulement des épreuves

- Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

- Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation.

Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

- Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

- À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée.

Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat.

En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées. Lors de l'inscription, le non-respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peut entraîner l'interdiction de concourir. La direction des admissions et concours est juge en la matière. Lors du déroulement des épreuves, le non-respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude est passible de sanction. Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

1) exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement immédiat du concours. La décision est prise par le chef de centre.

2) dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au ministère de l'Éducation nationale. La sanction est prononcée souverainement par le jury de concours.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

L'utilisation d'une calculatrice n'est autorisée que pour les seules épreuves de « Management et gestion de l'entreprise » de l'option technologique.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, tout candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable de centre.

4. Communication des résultats et réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes.

En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury.

Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site www.concours-bce.com, le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE.

Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site Internet de la BCE.

5. Consultation et photocopies des épreuves

Le candidat pourra, à partir du 01/10/2010, en formulant sa demande par écrit, consulter ses copies ou obtenir les photocopies de ses épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

La communication des copies au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

4.2 Écoles relevant de la banque Ecricome

4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome

Option : scientifique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Histoire géographique	LV 1	LV 2	Total coefficients
Durée	4h	4h	2h	4h	3h	3h	
ESC Bordeaux	5	5	3	5	4	3	25
ESC Euromed Management - Marseille	5	5	4	5	4	2	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	7	4	3	4	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	5	5	3	5	4	3	25
ESC Tours-Poitiers (ECEM)	5	5	3	5	5	2	25

Option : économique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Analyse économique	LV 1	LV 2	Total coefficients
Durée	4h	4h	2h	4h	3h	3h	
ESC Bordeaux	5	5	3	6	4	2	25
ESC Euromed Management - Marseille	4	5	4	5	4	3	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	5	4	3	6	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	3	6	4	3	25
ESC Tours-Poitiers (ECEM)	5	5	3	5	5	2	25

Option : technologique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Économie droit	LV 1	LV 2	Management et gestion	Total coefficients
Durée	4h	4h	2h	4h	3h	3h	5h	
ESC Bordeaux	4	3	2	4	4	2	6	25
ESC Euromed Management - Marseille	4	4	4	3	3	2	5	25
ESC Reims	4	3	3	4	3	2	6	25
ESC Rouen	4	3	2	4	4	2	6	25
ICN Business School Nancy-Metz	3	4	3	4	3	2	6	25
ESC Tours-Poitiers (ECEM)	4	3	2	4	4	2	6	25

Option : lettres et sciences humaines

	Dissertation littéraire	Dissertation philosophique	Résumé de texte	Histoire	LV 1	Options maths BL ou SES BL géographie ou latin ou LV2	Total coefficients
Durée	4h	4h	2h	3h	3h	3h	
ESC Bordeaux	5	5	4	4	4	3	25
ESC Euromed Management - Marseille	5	5	4	3	4	4	25
ESC Reims	5	5	3	5	4	3	25
ESC Rouen	4	5	4	4	4	4	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	3	5	4	4	25
ESC Tours-Poitiers (ECEM)	5	5	3	5	4	3	25

4.2.2 Épreuves orales

Toutes options

	Entretien	Anglais	Autre langue ou latin	Total
ESC Bordeaux	12	4	4	20
ESC Euromed Management - Marseille	10	3	2	15
ESC Reims	7	4	4	15
ESC Rouen	12	4	4	20
ICN Business School Nancy-Metz	12	4	3	19
ESC Tours-Poitiers (ECEM)	14	4	2	20

Règlement des concours 2010

Ecricome / Tremplin 1/ Tremplin 2

Inscription

Modalités d'inscription

Les profils requis sont les suivants :

- Concours Ecricome : étudiants en classes préparatoires, économique, commerciale ou littéraire
- Concours Tremplin 1 : étudiants titulaires (à la rentrée 2010) d'un diplôme Bac+2 validé par les sept écoles partenaires (cf. <http://www.ecricome.org/>)
- Concours Tremplin 2 : étudiants titulaires (à la rentrée 2010) d'un diplôme Bac+3 minimum validé par les sept écoles partenaires (cf. www.ecricome.org).

Tous les candidats, étrangers ou français, sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Toutefois, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Aucune dérogation, autre que celle précitée, n'est autorisée.

Les candidats ne peuvent présenter :

- plus de trois fois le même concours ;
- deux voies différentes d'accès à une école la même année.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense - JAPD.

Saisie du formulaire d'inscription en ligne

L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture sur le site www.ecricome.org/

Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse mél personnelle : cette adresse doit être valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2010.

Les candidats doivent reporter sur la partie « état civil » du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers et des bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire) à Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris.

Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours Ecricome, quelle que soit l'étape du concours.

Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions, à l'exception des coordonnées (adresse postale, mél, numéro de téléphone) qui doivent impérativement être tenues à jour sur www.ecricome.org pendant toute la période du concours.

Confirmation d'inscription

Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par Ecricome.

Règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement.

Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé déduction faite de 50 euros pour frais de dossier.

En cas de désistement après la date de clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription reste acquis à Ecricome, quel que soit le motif du désistement.

Pour le concours **Ecricome**, tout candidat boursier de l'État français bénéficie de la gratuité du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat pourra participer aux épreuves écrites sous réserve du versement de la totalité du montant des droits d'inscription (100 %).

Pour le concours **Tremplin**, tout candidat boursier de l'État français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours, avant le début des épreuves écrites. À défaut de la production de cette attestation, le candidat pourra participer aux épreuves écrites sous réserve du versement de la deuxième partie du montant des droits d'inscription (50 %).

Documents à fournir à Ecricome, Ecricome, 23, rue Louis Le Grand, 75002 Paris. Les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous.

Pour bénéficier de la mesure « tiers-temps supplémentaire » pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation Commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) au moins un mois avant les épreuves écrites

Épreuves écrites

Programme des concours

Les programmes sont disponibles sur le site www.ecricome.org et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours).

Convocation

Aucune convocation n'est adressée aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars - début avril 2010 (Ecricome en avisera les candidats par mél) ; les candidats devront l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat respecte impérativement la date et l'heure de sa convocation. Aucune modification de la date de convocation n'est possible. En s'inscrivant au concours, le candidat accepte les modalités fixées pour le déroulement du concours.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité a plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce plus récente justifiant de son identité avec photo (carte d'étudiant, carte de transport, etc.).

Pour chacune des épreuves, le candidat devra émarger. La signature devra être identique pour toutes les épreuves. Elle sera contrôlée à partir de la signature-test demandée avant le début de la première épreuve écrite.

Le candidat doit respecter les horaires ainsi que toute règle annoncée au moment du concours.

Il est interdit de composer dans une série ou option ou une langue différente de celle enregistrée par le candidat lors de son inscription.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.

Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle, mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours.

Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

Les épreuves sont dotées d'un coefficient propre à chaque école (cf. www.ecricome.org/).

Le candidat admissible aux épreuves écrites sera invité à présenter les épreuves orales de langues et l'entretien individuel.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Présence - absence

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourra être autorisé à se présenter une nouvelle fois dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

Matériel et documents

- L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

- Pour le concours Ecricome, seuls les dictionnaires suivants sont autorisés pour les épreuves écrites, en première ou deuxième langue :

. **arabe** : arabe-arabe, arabe-français et français-arabe

. **chinois** : chinois-français et français-chinois

. **japonais** : français-japonais, japonais-français et caractères sino-japonais Kanji

. **latin** : latin-français (Gaffiot).

Le candidat ne peut apporter qu'un seul dictionnaire lors de l'épreuve concernée.

Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction :

- toute violation ou tentative de violation d'anonymat ;
- les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve ;
- toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats ;
- l'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tous documents non autorisés (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

Sanctions

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.
- Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro à ce candidat pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :
 - . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
 - . l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
 - . la communication de ces éléments au ministère de l'Éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.
- Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

Épreuves orales

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous aux épreuves orales (épreuves orales de langues et entretien individuel) sur le site www.ecricome.org/ durant la période indiquée sur le site.
- Les combinaisons de langues anglais-allemand, anglais-arabe, anglais-chinois, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-russe se déroulent dans l'école choisie par le candidat au moment de son inscription initiale (sous réserve de son admissibilité à cette école).
- Les combinaisons de langues anglais-danois, anglais-grec moderne, anglais-hébreu moderne, anglais-latin, anglais-japonais, anglais-néerlandais, anglais-polonais, anglais-portugais et anglais-vietnamien se déroulent dans les locaux d'Ecricome à Paris.
- L'épreuve d'entretien étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles à laquelle le candidat a été déclaré admissible.

Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.ecricome.org/. Aucun courrier n'est adressé aux candidats.

Réclamations

Réclamations suite aux épreuves

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à concours@ecricome.org dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats.

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Obtention des photocopies des épreuves

Les candidats peuvent, à partir du 14 septembre 2010, faire la demande écrite de la photocopie de leurs épreuves en contrepartie d'un montant de 10 euros par épreuve demandée.

La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

4.3 Écoles relevant de la banque SESAME

4.3.1 Épreuves écrites

Écoles	LV 1 1h 30	LV2 1h 30	Analyse - Synthèse 4h	Logique 1 30 min	Logique 2 30 min	Total coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	-	5	1,5	1,5	12
CESEM Reims tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International tous programmes	3	-	5	2	2	12
EPSCI	3	1	4	2	3	13
ESCE	3	1	4	1	1	10
IFI	3	1	4	1	1	10
EM Normandie tous parcours	4	-	4	1	1	10

4.3.2 Épreuves orales

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de SESAME. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par SESAME.

Écoles	Entretien	Langue 1	Langue 2	Total coefficients
CeseMed Tous Tracks	4	4	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	4	4	-	8
EPSCI	4	2	1	7
ESCE	6	2	2	10
IFI	6	3	1	10
EM Normandie	6	4	-	10

4.3.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : SESAME 2009-2010

SESAME centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de SESAME. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

CALENDRIER

Résultats : 23 juin 2010

Saisie des décisions : **à la publication des résultats** sur www.concours-sesame.net. Cette étape est dupliquée par l'envoi d'un document d'engagement signé par le candidat.

Publication des affectations : en plusieurs vagues, du 23 juin au 29 juin 2010. Après cette date, les listes sont closes et il n'y a plus aucun appel de candidats. Les détails de la procédure sont mis en ligne avant la publication des résultats d'admissibilité, soit fin mai 2010.

4.4 Écoles relevant de la banque ACCES

4.4.1 Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	3h			4	2,5	3,5
Maîtrise du français	2h			2	2,5	3
Mathématiques	3h			4	5	3,5
Anglais	1h 30			2	2	2
Seconde langue (allemand - espagnol - italien)	1h			bonus		

4.4.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	3h	1h	45 min	6	5	5
Anglais	30 min	20 min	20 min	2	2	2

4.5 Écoles relevant de la banque PASS

Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale	1 heure 30		75	
Environnement et culture internationale	1 heure		100	
Logique et analyse quantitative	1 heure 30		100	
Anglais - use of English & listening test	30 min		125	
Autres langues vivantes	30 min		75	

Épreuves orales

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 min		125	

4.6 Écoles relevant du concours Bachelor EGC

	Épreuves écrites*			Épreuves orales		
	Anglais QCM	Test de logique-mémorisation	Épreuve de synthèse (rédaction)	Entretien	Option : Anglais	Option : Espagnol
Durée	40 min	60 min	120 min	1H	15 min	20 min
EGC Angoulême	3	2	5	10		
EGC Bayonne	3	4	5	8		X
EGC Lille Métropole	3	3	4	10		
EGC Martinique	2	4	4	8	2	
EGC du Maine (Le Mans)	3	4	5	8		
EGC Méditerranée	1	2	2	4		
EGC Montauban	2	3	5	10		
EGC Orléans	3	3	4	10		
EGC Réunion	2	2	3	12	1**	
EGC Basse Normandie (Saint-Lô)	2	4	4	10		
EGC Drôme Ardèche	3	3	4	5		
EGC Vendée	2	3	4	7+2 (10 min en anglais)		

*Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

EGC Méditerranée, Basse Normandie (Saint-Lô), Bayonne, Orléans et Martinique : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire

EGC Drôme-Ardèche : une note inférieure à 6/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire

EGC Bayonne, Martinique : épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

EGC Martinique :

- l'oral d'anglais est intégré dans l'entretien.

- épreuve optionnelle d'espagnol à l'écrit : 30 min et seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

** EGC Réunion : anglais à l'oral est obligatoire, c'est une épreuve spécifique

Règlement du concours Bachelor EGC 2010

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des écoles du réseau EGC adhérent à la banque d'épreuves Bachelor EGC :

EGC Angoulême
EGC Bayonne
EGC Basse Normandie - Saint-Lô
EGC Drôme Ardèche - Valence
EGC La Réunion
EGC Lille Métropole - Lille
EGC du Maine - Le Mans
EGC Martinique - Fort de France
EGC Méditerranée - Avignon
EGC Méditerranée - Bastia
EGC Méditerranée - Marseille
EGC Montauban
EGC Orléans
EGC Vendée - La Roche-sur-Yon
Ainsi que d'autres écoles.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

1 - Dispositions générales aux écoles

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année scolaire à un concours par école. Le passage des épreuves d'admission à une autre date de concours, dans une autre école est autorisé. Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

L'ensemble des inscriptions à la banque d'épreuves est centralisé au niveau national.

Chaque école est centre d'examen. Au moment de son inscription, le candidat peut choisir trois écoles au maximum et doit choisir l'école de son premier choix prioritairement, comme centre d'examen écrit.

En cas d'échec aux écoles où il postule lors du premier concours, le candidat peut se représenter à trois autres écoles différentes de son premier choix lors du concours suivant.

2 - Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, sauf dérogation accordée par la direction de l'école postulée. Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée les élèves de terminale, l'admission dans les écoles étant soumise à l'obtention du bac, les bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

3 - Inscription aux concours

3.1 Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à trois écoles par concours Bachelor EGC. Le calendrier est le suivant :

Calendrier des concours 2010 et dates limites d'inscription

Clôture des inscriptions	Lundi 22 mars 2010	Lundi 25 mai 2010	Mercredi 7 juillet 2010
Dates de concours	Samedi 27 mars 2010	Samedi 29 mai 2010	Vendredi 9 juillet 2010
Angoulême	●	●	●
Méditerranée - campus Avignon	●	●	●
Méditerranée - campus Bastia	●	●	●
Bayonne	●	●	
Fort-de-France	●	●	●
La Réunion	●	●	●
La Roche-sur-Yon	●	●	●
Le Mans	●	●	●
Lille	●	●	
Méditerranée - campus Marseille	●	●	●
Montauban	●	●	●
Orléans	●	●	
Saint-Lô	●	●	●
Valence	●	●	●

3.2 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue de la manière suivante :

- Inscription auprès de l'école postulée à titre prioritaire (A), choisie comme centre de concours :

le candidat remplit la fiche d'inscription :

. figurant dans le dossier

. ou téléchargée sur le site de l'école

. ou en faisant une pré-inscription sur le site www.bachelor-egc.fr/

Seule la réception des pièces justificatives et du paiement valide définitivement l'inscription au concours. L'école A enverra la photocopie des pièces justificatives aux écoles B et C.

- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations transmises.

- Aucune inscription ne sera acceptée après la **date de clôture des inscriptions**.

3.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, **au plus tard à la date de clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi), les pièces justificatives accompagnées du paiement.

Pièces à fournir :

- Une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves **ou** une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense.

- Les bulletins de première et les bulletins de terminale disponibles.

- Les notes des épreuves anticipées de baccalauréat.

- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap et le justifier lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

- Le règlement par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de chaque école postulée.

3.4 Confirmation de l'inscription

Chaque école accusera réception de son dossier au candidat par courrier, mél ou téléphone.

3.5 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription.

Ceux-ci sont réglés au moyen d'un chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'école selon les modalités suivantes :

- 75 euros pour l'école A choisie comme centre de concours.

- 50 euros pour chacune des écoles B et C, le cas échéant.

Les étudiants boursiers sur l'année scolaire 2009-2010 font l'objet d'une exonération des droits d'inscription au concours sur présentation des justificatifs.

3.6 Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Bachelor EGC s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Bachelor EGC.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

4 - Organisation des épreuves

4.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours Bachelor EGC sont ceux de l'Éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

4.2 Épreuves et coefficients

Pour les concours de la banque Bachelor EGC, toutes les épreuves écrites sont communes aux écoles. Les coefficients sont attribués librement par chaque école. Ainsi un candidat aura une moyenne et un classement propres à chaque école.

Nature	Modalités	Durée	Lieu*
Anglais	Épreuve écrite QCM	40 minutes	Centre de concours
Test Logique / Mémorisation	Épreuve écrite QCM	60 minutes	Centre de concours
Épreuve de synthèse	Épreuve écrite	120 minutes	Centre de concours
Entretien	Épreuve orale**	60 minutes	Chaque école postulée

Des épreuves complémentaires peuvent être organisées par certaines écoles.

* Le candidat doit passer les épreuves écrites dans l'école de son premier choix. Les épreuves orales se passent dans chacune des écoles postulées.

** L'entretien peut avoir lieu à une date autre que celle des épreuves écrites.

4.3 Convocation

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves, ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

4.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

4.5 Déroulement des épreuves

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

5 - Admission

5.1 Jury d'admission

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes.

5.2 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue, afin de confirmer son inscription, d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité.

Ce montant sera restitué pour les élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat.

4.7 Écoles relevant de la banque d'épreuves KEYS

Institut européen de commerce et de gestion-Bachelor - Concours réservé aux bacheliers et bacheliers+1

Épreuves d'admissibilité

Sélection sur dossier scolaire : les trois années de lycée sont prises en compte.

Prévalent la régularité et l'homogénéité des résultats

Épreuves d'admission

Épreuves écrites

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Synthèse de texte (écrit)	120 min	6
Test de connaissances environnement et culture internationale	30 min	2
Langue anglaise (écrit)	15 min	2
Langue optionnelle (écrit)	15 min	2*
Entretien devant un jury (oral)	25 mn	6
Langue anglaise (oral)	10 min	2

*Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

4.8 Écoles relevant de la banque d'épreuves ATOUT + 3

Règlement des concours de la banque ATOUT+3

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des programmes Bachelor des écoles de la banque ATOUT+3 :

- ADVANCIA - Paris
- CERAM - ESC Lille
- École atlantique de commerce et de gestion - Nantes
- École de management de Normandie
- École de management de Strasbourg
- ESC Bretagne Brest
- ESC Dijon - Bourgogne (Dijon/Lons-le-Saunier)
- Groupe ESC Clermont (Clermont/Montluçon)
- Groupe ESC Pau
- ISAM Groupe Sup de Co Amiens - Picardie
- NEGOCIA Paris (L'ACI est le Bachelor marketing et affaires internationales de NEGOCIA qui est implanté sur cinq campus à Paris, le Havre, Montluçon/Clermont, Nice et Strasbourg.)
- Ainsi que d'autres écoles (ESC Grenoble et Groupe Sup de Co La Rochelle)

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

1 - Conditions d'admission et dispositions générales aux écoles

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, des deux sexes, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, aux élèves de terminales (l'admission dans les écoles est soumise à l'obtention du baccalauréat), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats ne sont pas autorisés à participer à plus d'une session d'admission par an à la banque ATOUT+3. Dès que le candidat aura été présent à la première épreuve, il ne pourra pas se présenter aux sessions suivantes de l'année académique en cours.

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école. Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28-10-1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

2 - Inscription aux concours

2.1 Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des trois sessions annuelles du concours de la banque ATOUT+3.
Le calendrier est le suivant :

Année 2010	1ère session	2ème session	3ème session
Période d'inscription	du 7 décembre au 25 janvier	du 15 février au 3 mai	du 1er juin au 21 juillet
Clôture des inscriptions	25 janvier	3 mai	21 juillet
Date limite d'envoi des pièces	26 janvier	4 mai	22 juillet
Épreuves écrites	10 février	26 mai	1er septembre
Jury d'admissibilité	2 mars	9 juin	10 septembre
Épreuves orales	du 9 au 15 mars	du 12 au 22 juin	du 14 au 16 septembre
Jury d'admission	18 mars	24 juin	20 septembre
Date limite de confirmation	29 mars	5 juillet	21 septembre

Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1) Saisie et validation des données sur le site.
- 2) Édition du bordereau « pièces justificatives ».
- 3) Envoi des pièces justificatives.

Les candidats sont informés par mél à réception de leur envoi du caractère complet ou non de leur dossier.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies, en particulier à la langue choisie.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.

Le candidat ne peut concourir qu'une seule fois par an. Si un candidat n'a pas pu se présenter aux épreuves écrites de la première ou de la deuxième session (cas de force majeure), il pourra s'inscrire à nouveau pour une session ultérieure.

2.3 Édition du bordereau « pièces justificatives et paiement »

Après la validation de son dossier d'inscription, le candidat doit obligatoirement imprimer lui-même le bordereau de « pièces justificatives » au plus tard à la **date limite d'inscription**.

Les concours et les épreuves choisis ne pourront plus être modifiés après l'édition du bordereau pièces justificatives.

2.4 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la date limite d'envoi des pièces (le cachet de la poste faisant foi), le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau doit être signé par le candidat lui-même et également par son représentant légal s'il est mineur.

Cet envoi sera adressé à :

Direction des admissions et concours de la CCIP, Concours ATOUT+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

2.5 Documents à fournir

Les documents exigés en un seul exemplaire pour l'inscription à la banque ATOUT+3 sont :

- Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française.
- Les candidats de nationalité française doivent produire le document en fonction de leur âge à la **date de clôture des inscriptions** : le formulaire de recensement ou le certificat individuel de participation à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Les candidats étrangers ou en cours de naturalisation n'ont aucun document de ce type à fournir.

- Une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense pour les candidats étrangers, **ou** une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves.
- Pour bénéficier de l'exonération totale sur le montant des droits d'inscription, les candidats boursiers doivent fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours :
 - . **pour les candidats en terminale** : bourse nationale des lycées délivrée par le rectorat ;
 - . **pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat et qui sont dans l'enseignement supérieur** : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le Crous.
- Les candidats « pupilles de la Nation » doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de la Nation » (ces candidats sont également exonérés des droits d'inscription).
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente (CDES), une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

2.6 Confirmation finale d'inscription

Le candidat est alerté par messagerie électronique si des pièces justificatives sont manquantes.

Quand son dossier est complet et que le paiement des droits d'inscription est effectué, un message confirmant son inscription lui est adressé. Il peut également à tout moment consulter l'état de son dossier sur le site d'inscription (mention reçue pour les pièces justificatives en particulier).

2.7 Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, internet étant le moyen privilégié de communication retenu par la banque ATOUT+3 pour l'information du candidat. Ce dernier peut à tout moment contacter, après s'être identifié sur le serveur internet, la banque ATOUT+3 par la rubrique « Nous contacter ».

Le candidat peut également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier et ce jusqu'à la fin des concours.

2.8 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Ces droits d'inscription restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable aux concours.

Les droits d'inscription s'élèvent à 100 euros pour une seule école et à 30 euros par école supplémentaire.

2.9 Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque ATOUT+3 et la direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque ATOUT+3, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données figurant dans son dossier en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

3 - Organisation des épreuves écrites

3.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours ATOUT+3 sont ceux de l'Éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

3.2 Épreuves et coefficients

Pour les trois sessions de concours de la banque ATOUT+3, les écoles ont fixé les épreuves écrites et coefficients suivants :

Le candidat aura le choix pour la langue vivante II entre l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe ou le chinois.

	Durée	ADVANCIA	CERAM - Lille	EAC Nantes	ESC Grenoble	EM Normandie	EM Strasbourg - CCI Strasbourg	ESC Bretagne Brest	ESC Clermont - CCI Montluçon	ESC Dijon Bourgogne (Dijon/Lons-le-Saunier)	ESC La Rochelle	ESC Pau	ISAM Amiens	NEGOCIA Paris
Synthèse	3h	5	5	5	2	5	5	4	5	5	5	5	4	5
Raisonnement logique	1h	3	2	3	3	2	2	3	2	2	3	2	3	2
Anglais	1h 15 min	3	3	3	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Langue vivante II	1h	1	2	1	1	2	2	2	2	2	1	2	2	2

Pour toutes les écoles, en ce qui concerne la langue vivante II, seuls les points au-dessus de la moyenne affectés du coefficient sont pris en compte dans la note finale.

3.3 Convocation

Le candidat est informé par messagerie électronique de la mise à disposition de sa convocation. Il doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

3.4 Vérification d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

3.5 Déroulement des épreuves

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demi-heure. En dehors de cette période, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre. Dans le cas d'une sortie définitive, le candidat doit remettre sa (ou ses) copie(s) ainsi que le sujet sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille de couleur bleue ou noire sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat qui compose dans une autre LV II que celle indiquée lors de son inscription verra sa copie et son QCM affectés de la note zéro.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

4 - Organisation des épreuves orales

Le candidat est convoqué pour l'oral des écoles où il est déclaré admissible. Il prend rendez-vous en ligne selon les instructions qui lui seront données.

4.1 Épreuves et coefficients

Pour les trois sessions de concours de la banque ATOUT+3, les écoles ont fixé les épreuves orales et coefficients suivants :

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour la langue vivante II.

La langue vivante II présentée à l'oral est identique à celle présentée à l'écrit.

Pour l'admission au programme de l'ESC Grenoble, l'entretien individuel se déroule en anglais.

	ADVANCIA	CERAM - Lille	EAC Nantes	ESC Grenoble	EM Normandie	EM Strasbourg - CCI Strasbourg	ESC Bretagne Brest	ESC Clermont - CCI Montluçon	ESC Dijon Bourgogne (Dijon/Lons-le-Saunier)	ESC La Rochelle	ESC Pau	ISAM Amiens	NEGOCIA Paris
Entretien collectif	3	3	3		3	3		3	3	3	3	3	3
Entretien individuel	6	6	6	1 2	6	6	9	6	6	6	6	6	6
Anglais	3	3	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3
Langue vivante II		1			1	1	1	1	1		2	1	1

4.2 Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves orales. Il prend en compte le total de points des notes obtenues aux écrits et aux oraux.

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

4.3 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité.

Ce montant ne pourra être restitué qu'en cas d'échec au baccalauréat.

5 - Jurys de concours et réclamations

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de concours de chaque école. Le jury est souverain. En ce qui concerne l'ACI, un classement unique est établi pour Paris, Le Havre, Montluçon-Clermont, Nice et Strasbourg (phases d'admissibilité et d'admission).

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les réclamations suite aux épreuves écrites doivent être formulées par écrit et adressées dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la banque ATOUT+3 à l'adresse suivante :

Direction des admissions et concours, concours ATOUT+3, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas cedex

Toutes les réclamations suite aux épreuves orales doivent être formulées par écrit et adressées à l'école concernée dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de l'école.

4.9 Écoles recrutant sur concours propre - formations de commerce et de gestion

Académie d'Aix-Marseille

Euromed Management-Marseille (PMF)

Épreuves écrites

	Durée	Coefficient
Culture générale - synthèse	3 h	5
Anglais	1 h	4
Logique	1 h	3
Total		12

Épreuves orales

	Coefficient
Entretien	5
Anglais	3
Total	8

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

	Nature	Durée	Coefficient
Dossier scolaire			25
Épreuves écrites			
Français		1 h	10
Physique ou technologie*		1 h	15
Langue vivante		30 min	10
Épreuves orales			
Entretien individuel		30 min	35
Langue vivante		30 min	5
Total coefficient			100

* Suivant section de bac.

Académie de Bordeaux

Bordeaux école de management : SUP'TG Bordeaux

Nature	Durée	Coefficient
Analyse - synthèse	3 h	6
Logique	1 h	3
Anglais	1 h	3

Épreuves orales (++)

Nature	Durée	Coefficient
Entretien avec un jury	30 min	6
Anglais	20 min	2

(++) Tous les candidats passent les épreuves écrites et les épreuves orales.

Académie de Créteil

ESIEE Management

Sur concours - Classes préparatoires

Admissibilité : épreuves écrites et orales

Admission : épreuves orales

Épreuves admissibilité

Nature	Durée	Coefficient
Note de synthèse	2 h 30	14
Langue	2 h 30	6
Épreuve de mathématiques	2 h 30	10
Total		30

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	12
Langue	10 min	6
Total		18

Sur titre

Admissibilité : sur dossier

Admission : épreuves orales

Première année

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	4
Anglais : épreuves individuelle et collective	10 min	2
Total		6

Académie de Lyon

EICD 3A

Sur concours - 4 sessions à Lyon du 27 mars au 6 juillet 2010 et 1 session à Paris le 12 juin 2010.

Admission : examen du dossier de l'étudiant et concours

Épreuves	Durée	Coefficient
Synthèse de document	3 h	5
Test de logique	45 min	2
Test d'anglais	1 h	2
Test de culture générale	30 min	2
Oral de motivation franco-anglais	2 h	6

Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
Deuxième langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	1 h	2

Académie de Nice

École supérieure de commerce et technologie de Toulon

Admission principale en première année

Admissibilité sur dossier	Durée	Coefficient
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
Épreuves d'admission		
Entretien de motivation	45 mn	3
Test d'anglais	15 mn	2
Épreuve de culture générale écrite	60 mn	2

Nouvelle Calédonie (vice-rectorat)

École de gestion et de commerce de l'EGC Pacifique Sud

L'étude du dossier scolaire est affectée d'un coefficient 5

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 min	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	15 min	5
Anglais	15 min	1

Académie de Paris

ESCP-EUROPE - Programme européen d'enseignement supérieur en management

Admissibilité : sur dossier

Admission

Nature	Durée
Test d'aptitude au management ou GMAT	1 h
Test écrit de langue (suivant choix de la filière)	1 h 30
Test oral de langue (suivant choix de la filière)	30 min
Entretien individuel	45 min

Académie de Paris

École supérieure de gestion (ESG Paris)

Dates des concours : admission: entre le 22 février 2010 et le 4 septembre 2010 selon les sessions (4)

Admissions principales (première année Post Bac)

Épreuves	Durée	Coefficient
TAGE II	3 h	5
Anglais	1 h 30 min	3
Option	1 h 30 min	2
Entretien	40 min	4

Académie de Paris

Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)

Formation supérieure au management (Paris et Nice)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue (*)	45 min	2

(*) Optionnelle. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	5
Entretien collectif	20 min (*)	2
Total		10

(*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

Académie de Paris

European Business School (EBS)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2h 15 min	3
Épreuve de synthèse	2h 30 min	3
Première langue	1 h	2
Seconde langue	1 h	2
Total		10

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	40 min	5
Épreuve magnétoscopée (préparation et présentation)	45 min + 45 min	2
Première langue	15 min	1,5
Seconde langue	15 min	1,5
TOTAL		10

Académie de Reims

ESC Troyes, École internationale de management, programme INBA

Dates des concours :

Ouverture des inscriptions le 15 novembre 2009 pour les 4 sessions.

Admissibilité :

session 1 : le 25 janvier 2010, session 2 : le 15 mars 2010, session 3 : le 12 mai 2010, session 4 : le 27 août 2010.

Épreuves d'admissibilité : sélection sur dossier scolaire comprenant les trois dernières années d'étude

Épreuves d'admission

Nature	Durée	Coefficient
Épreuve d'expression écrite	120 min	1
Entretien devant un jury	30 min	2
Oral de langue (anglais, allemand ou espagnol)	20 min	2
Oral de langue optionnelle (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, ou mandarin)	20 min + 20 min de préparation	*

* Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Académie de Rouen

Institut supérieur de préparation professionnelle de Rouen (ISPP Rouen), Rouen Business School

Concours première année : 135 places

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Tests de logique	1 h	5
Analyse - synthèse	3 h	6
Anglais	1 h	1

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	6
Anglais	40 min	2

Académie de Toulouse

Programme Bachelor du groupe ESC Toulouse

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Anglais QCM	1 h	2
Synthèse de documents	3 h	4
Test de logique et de mémorisation	1 h	4

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	30 min	10

Académie de Versailles

École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)

Épreuves écrites (Phase d'admissibilité)

Épreuves	Coefficients	Durée	Note éliminatoire
Épreuve de logique et de raisonnement	5	2 h 20 min	05/20
Anglais	2	2 h	05/20
Options (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	1	2 h	Points de bonification
TOTAL	8	6 h 20 min	

Épreuves orales (Phase d'admission)

Épreuves	Durée	Coefficient
Mini-jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
TOTAL	1 h 45 min	10

Académie de Versailles

TELECOM école de management

Date du concours : le lundi 19 avril 2010

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
Note de synthèse	3 h	12
Langue	1 h 30 min	6
Épreuve à option au choix (mathématiques, informatique, économie/gestion, droit, marketing, sociologie)	2 h 30 min	12
TOTAL		30

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	20 min	10
Langue	20 min	4
Épreuve à option au choix (mathématiques, informatique, économie/gestion, droit, marketing, sociologie)	20 min	6
TOTAL		20

CONCOURS TEAM

Académie de Lyon

Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC LYON)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h	4
Épreuve de synthèse	2 h	2
Première langue*	45 min	2
Deuxième langue	30 min	2

* L'anglais doit être impérativement choisi en première ou deuxième langue.

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	30 min	7
Anglais	15 min	3
Deuxième langue (facultative, seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte)	15 min	3

Académie de Paris

Institut international de commerce et distribution (ICD Paris)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives ; logique)	2 h 10 min	4
Épreuve de synthèse	2 h 30 min	2
Première langue*	1 h 15 min	2
Seconde langue	45 min	2

* L'anglais doit être impérativement choisi en première ou deuxième langue.

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)

Épreuves écrites

Nature	Durée	Coefficient
TAGE (mémorisation, traitement de données quantitatives, logique)	2 h	4,5
Épreuve de synthèse	2 h	2,5
Première langue	45 min	2
Deuxième langue	30 min	2

Épreuves orales

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	45 min	5
Entretien de groupe	60 min	3
Anglais	30 min	2

CONCOURS PASSERELLE 2

Académie de Paris

ADVANCIA NEGOCIA

ADVANCIA - Entrepreneuriat

Épreuves écrites (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	2 h	8
TAGE-MAGE	2 h	2
Anglais	1 h 30 min	6
Option	2 h	14

Épreuves orales (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	20 min	6
Entretien	30 min	24

NEGOCIA - Négociation et affaires internationales

Épreuves écrites (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	2 h	8
TAGE-MAGE	2 h	2
Anglais	1 h 30 min	7
Option	2 h	13

Épreuves orales (Total coefficients : 30)

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	20 min	8
Entretien	30 min	22

4.10 Écoles recrutant sur concours propre - autres secteurs de formation

Académie d'Amiens

Institut Polytechnique Lasalle-Beauvais

Épreuves	Coefficient	Durée
Dossier + entretien	2	Entretien 15 à 20 min
Épreuves écrites (Concours Fesic, QCM) - sciences naturelles (géologie et biologie) - mathématiques - physique - chimie	1	8 h

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

Épreuves écrites

Épreuves	Coefficient	Nombre de points
Langue française	3	60
Synthèse à partir d'un dossier	4	80
Interrogation sur le monde contemporain	4	80
Compte rendu de film	3	60
Libre propos sur un thème d'actualité	3	60
Langue anglaise	2	40
Total	19	380

Sont déclarés admissibles de plein droit les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20

Épreuves orales

Épreuves	Nombre de points
Exposé sur un thème d'actualité	80
Entretien avec le jury	120
Anglais	20
Total	220

Académie de Nantes

École de design de Nantes Atlantique

Épreuves écrites

Épreuves	Durée	Nombre de points
Dossier scolaire		5
Lettre de motivation		5
Épreuve de créativité	1 h 30	10
Épreuve de synthèse	45 min	15
Tests de culture générale	45 min	15

Épreuve orale

	Durée	Nombre de points
Entretien de motivation	20 min	50

Académie de Paris

Centre de formation des journalistes (CFJ)

Épreuves d'admissibilité	Coefficient	Durée
Synthèse de dossier	4	4 h
Sujet d'actualité	2	2 h
Épreuve d'actualité factuelle	2	1 h
Culture générale	2	1 h 30 min
Français	1	45 min
Anglais	1	1 h 30 min
Épreuves d'admission - Épreuves écrites	Coefficient	Durée
Sujet libre	2	2 h
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, arabe, espagnol, italien, russe)	1*	1 h 30 min
Épreuves d'admission - Épreuves pratiques et orales	Coefficient	Durée
Enquête-reportage (écrit)	2	14 h
Enquête-reportage (oral)	1	30 min
Classement de dépêches (oral)	2	45 min
Entretien de motivation		
Épreuves spécifiques pour la sélection des journalistes « reporters d'images »	Coefficient	Durée
Enquête-repérages	2	14 h
Analyse d'un reportage télévisé	2	1 h 30 min

* Seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne

Institut pratique de journalisme (IPJ)

Épreuves d'admissibilité	Coefficient	Durée
Connaissance de l'actualité	1	1 h
Questionnaire de culture générale	1	45 min
Questionnaire de la France et de l'Europe	1	45 min
Synthèse de dossier	2	4 h
Rédaction d'un synopsis d'article	3	1 h 30 min
Français - Relecture de copie	1	45 min
Anglais	1	1 h 30 min
Épreuves d'admission - Épreuves écrites	Coefficient	Durée
Réflexion sur un thème d'actualité	4	2 h 30
Épreuve optionnelle de langue vivante (allemand, espagnol)	1*	1 h 30 min
Épreuves d'admission - Épreuves orales	Coefficient	Durée
Entretien individuel sur l'actualité	3	45 min
Entretien individuel de motivation	3	45 min

* Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne

Académie de Paris

École supérieure de travail social (ETSUP)

Épreuve écrite :

- un CV + lettre de motivation et note bibliographique (noté sur 20)

Épreuves orales :

- Entretien de 40 minutes avec deux formateurs (noté sur 20)

- Commission d'admission pour les 30 premiers candidats.

École spéciale d'architecture (ESA)

Épreuves d'admission

Épreuves	Nombre de points
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
Total	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
Total	75
Total général	100 points

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

Institut de management et de communication interculturels (ISIT)

Filière linguistique et juridique : pour l'admission en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année

Épreuves écrites d'admission

Nature	Durée	Coefficient
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

Analyse des dossiers :

- Analyse des résultats scolaires des trois années antérieures ainsi que des commentaires des enseignants.

- CPGE en convention : étude approfondie du dossier et de l'avis motivé du conseil de classe.

École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA)

Dates d'ouverture et de clôture et dates des concours :

Session 1 : mars à avril 2010

Session 2 : mai à juin 2010

Session 3 : juin à juillet 2010

Session 4 : août à septembre 2010

Épreuves

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel	60 pts
Entretien de groupe	60 pts